



NORD EST



VOS AVANTAGES⁽¹⁾

COMPTES & CARTES

CARTES BANCAIRES

-30 % sur la cotisation annuelle de la 1^{re} carte Mastercard Gold ou Visa Premier*

1^{re} carte internationale à cotisation annuelle

-50 % sur la cotisation annuelle de la 2^e carte du même compte*

2^e carte internationale sur un même compte

*La réduction de 30 % s'applique sur la carte la plus chère et une réduction de 50 % s'applique sur la carte la moins chère

MA BANQUE AU QUOTIDIEN

-20 % sur votre cotisation mensuelle pour la formule Ma Banque au Quotidien Essentiel

-30 % sur votre cotisation mensuelle pour la formule Ma Banque au Quotidien Premium

Et toujours sur vos produits en cours...

-20 % sur vos cotisations mensuelles si vous avez déjà souscrit un compte à composer ou un Compte-Service auparavant

COFFRES

-50 % du prix annuel

(Sous réserve de la disponibilité en agence)

ASSURANCES

CONTRATS

-20 % sur votre contrat d'assurance à partir d'un seul contrat souscrit⁽²⁾.

Complémentaire Santé - Auto - Multi Risques
Habitation - Assurance des Accidents de la Vie
- Deux roues - Plaisance - Caravane

ÉPARGNE

COMPTES-TITRES

-20 % sur les droits de garde
des comptes-titres ordinaires. Plan Épargne
Action et Plan d'Épargne Boursière

SUCCESSIONS

TRAITEMENT DOSSIERS SUCCESSIONS

-50 % sur les frais de traitement
quel que soit le pourcentage de l'actif hors
assurance vie

ABONNEMENT **uni**médias

3 numéros gratuits pour l'abonnement d'un an à 2 magazines au choix parmi : Merci pour l'info, Santé Magazine, Maison Créative, Détente et jardin, Régali et Détours en France
(Offre valable en France métropolitaine pour un 1^{er} abonnement, non renouvelable)⁽³⁾

(1) Avantages non rétroactifs applicables à compter de la demande des adhérents sur présentation annuelle de la carte ADHERENT d'une association faisant partie de la Fédération INITIATIF RETRAITE en cours de validité, sur les tarifs annuels référencés dans les Conditions Générales de banque en vigueur, pour l'année en cours, et non cumulables avec d'autres opérations. Sous réserve d'acceptation du dossier.

(2) - 20 % sur la cotisation annuelle pour tout nouveau contrat souscrit sans rétroactivité sur les contrats assurances détenus auprès de Pacifica. Remboursement automatique 94 jours après la prise d'effet du contrat, sous réserve de non résiliation du contrat ou d'incident de paiement. Pacifica, la compagnie d'assurance dommages, filiale de Crédit Agricole Assurances. Entreprise régie par le Code des assurances S.A. au capital entièrement libéré de 455 455 425 € - 352 358 865 RCS Paris - Siège social : 8/10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15.

(3) UNI-MEDIAS filiale presse du groupe Crédit Agricole S.A. - S.A.S. au capital de 7 116 960 €. RCS Paris B 343 213 658, 22 rue Letellier 75739 Paris Cedex 15 - Tél. : 01 43 23 45 72. Offre valable en France métropolitaine uniquement jusqu'au 31/12/2025 pour un 1^{er} abonnement.

Fédération Nationale INITIATIF Retraite, association déclarée dont le siège est sis 19, Rue de Paris CS 50070 - 93013 BOBIGNY CEDEX.

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD EST - Société coopérative à capital variable - Agréée en tant qu'établissement de Crédit - Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° ORIAS 07 022 663 - RCS Reims n° 394 157 085 - Siège social : 25 rue Liebigier - 51100 REIMS. IDU ADEME : FR234269_01FBNY.

Ne pas jeter sur la voie publique.

